

« la direction du Père Vincent. » Fatigué de la maladie dont il venait de se relever, il obtint, par l'entremise de Mgr. Plessis, que le Père Vincent, trappiste, restât à Halifax ; Le bon Père consentit à y séjourner provisoirement, et reçut, sur ces entrefaites, une lettre du Père Prieur, de son ordre, lui donnant la permission de demeurer dans la province de la Nouvelle-Ecosse et d'y établir un monastère. En effet, le Père Vincent fonda peu de temps après le monastère de Tracadie. (*)

Mgr. apprenant le rétablissement du jeune prêtre lui écrivit très affectueusement : « Puis-
« se ce nouveau retour à la santé, persévérer
« et vous mettre en état de continuer vos fonc-
« tions dans un endroit pour lequel vous me
« semblez mieux calculé que pour tout autre
« et où je m'applaudis de vous avoir envoyé. »

Cependant, M. le Grand Vicaire Burke devenu évêque, et qui au commencement de 1815, visitait l'Irlande et la France, avait laissé tout le fardeau sur les épaules du jeune prêtre, assisté de temps en temps par le Père Vincent. Cette lourde besogne n'était pas de nature à lui faire désirer un long séjour à la Nouvelle Ecosse.

Tout en s'occupant du salut des âmes, M. Migneault, s'occupait aussi des intérêts temporels des pauvres Micmacs errants et qui avaient des terres à Shubenacadie. A la suite de leur chef Binjamain, ils partirent suivant les conseils de leur missionnaire et trouvèrent encore les ruines de l'église acadienne, le cimetière, un bresbytère en bon ordre, le tout concédé ainsi que leurs terres à un écossais calviniste de religion.

(*) Quelques uns de ces détails ont été donnés à l'auteur par le Rev. M. Langevin, G. V. de Rimouaki,